

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration par Discord du 25 février 2021 de 20:30 à 22:30

Rédacteur : Luc Ronayette

Vérificateurs : les participants à la réunion

Participants à la réunion avec droit de vote :

- Chantal Gajdos, présidente
- Arnaud Knippel, vice-président (à partir de 20:40)
- Claude Brisson, trésorier
- Fabien Lips, trésorier adjoint
- Luc Ronayette, secrétaire
- Camille Lévêque, secrétaire adjointe
- Dominique Cornuejols, administratrice
- Jean-Paul Gaschignard, administrateur
- Albert Fenech, président de la Ligue Est (à partir de 21:10)
- Jean-Pierre Lalo, président de la Ligue Normandie
- Matthieu Aveaux, président de la Ligue de Go en Ligne

Procurations : Etienne Crubellier, président de la Ligue Centre → Chantal Gajdos

Les présidents des Ligues suivantes n'ont pas participé à la réunion et n'ont pas donné de procuration :
Rhône-Alpes, Sud-Ouest, Méditerranée, Ouest, Ile-de-France

La Ligue Grand Nord est toujours en déshérence et n'est toujours pas représentée aux réunions de CA...

Membres du CA élargi invités à participer à la réunion sans droit de vote :

- Clément Béni,
- Sylvain Ravéra,
- Ralf Wurzinger
- Christian Boyart
- Roland Carbonel
- Marc Jegou
- Jean-Yves Papazoglou (à partir de 21:45)

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Décompte des voix présentes ou représentées
- 2) Approbation du précédent compte-rendu de CA
- 3) Campagne de licences 2021

- 4) Lieux de réunion des clubs
 - 5) Stage d'été, réflexion en cours
 - 6) Tournoi de Paris en ligne
 - 7) Projet congrès européen en France (2023 ?)
 - 8) Diffusion des contenus FFG (vidéos...)
 - 9) Ligue et clubs internet, suivi et orientation à définir : mise en place, adaptation du règlement des compétitions...
 - 10) Date de l'AG
-

0) Préambule à la réunion

A l'ouverture de la réunion, Alexandre Pinchard, président de la Ligue Ile-de-France prend la parole et demande à ce que le texte suivant soit consigné dans le CR de réunion :

« Suite aux récents événements ayant survenus au sein du discord FFG, je me permets de me retirer des participants au CA de ce soir, en ma qualité de membre du CA collègue B, élu à la ligue IDF. Je le serai jusqu'à nouvel ordre, et tant que la situation ne sera pas réglée en bonne et due forme ».

Les événements en question n'ayant été ni portés à la connaissance du CA en amont ni fait l'objet d'une demande de mise à l'ordre du jour préalable, ils n'ont donc pas été discutés lors de cette réunion.

1) Décompte des voix présentes ou représentées

11 voix sur 17 sont présentes ou représentées au début de la réunion.

12 voix sur 17 à partir de 21:10 avec l'arrivée d'Albert.

(Alexandre n'est pas compté).

2) Approbation du dernier CR de réunion du CA du 26/11/2020

Une modification mineure est suggérée pour rectifier une faute de conjugaison.

Le CR rectifié de cette réunion est approuvé à l'unanimité des 11 voix présentes ou représentées.

3) Campagne de licences 2021

Les conditions sanitaires de cette année ont un impact direct sur la campagne de licences 2021 qui est fortement perturbée malgré le décalage de la majoration du 1^{er} janvier au 1^{er} mars.

Les tableaux ci-après avec les chiffres au 24 février donnent une idée de cet impact.

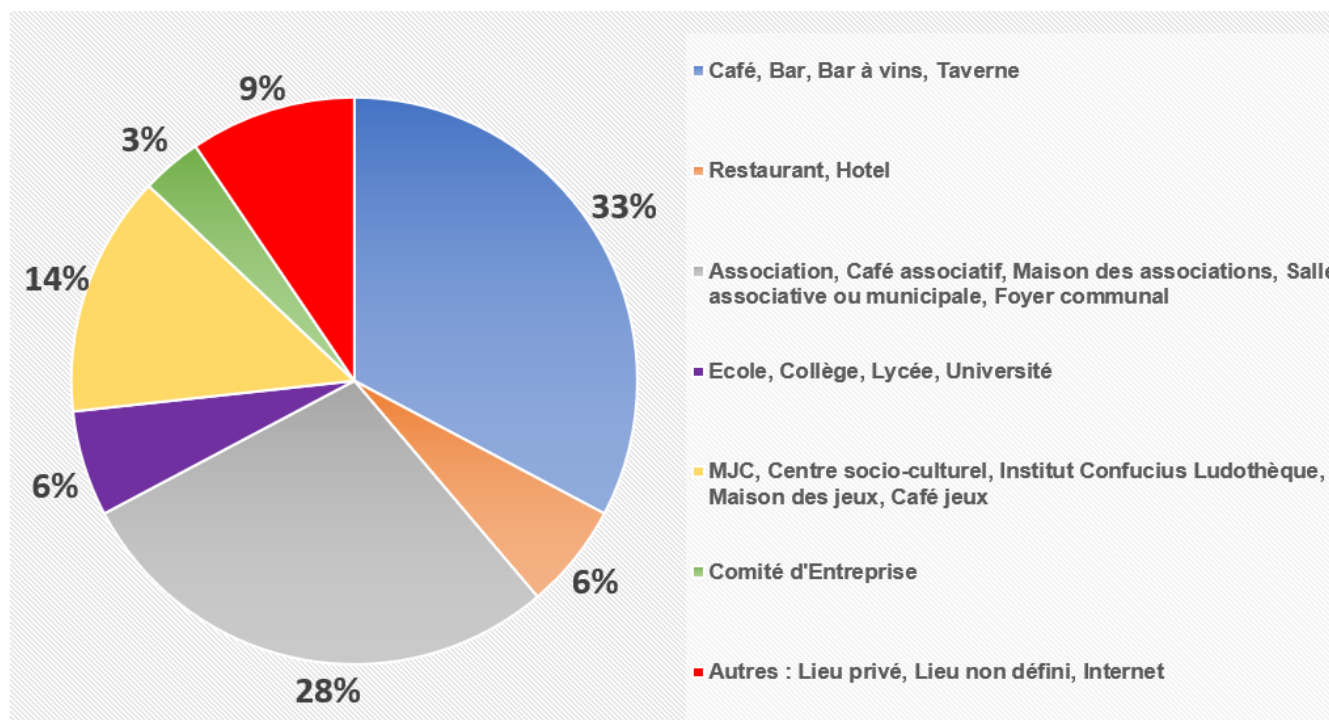
	Année moyenne fictive	Répartition en %
Total Licences	1250	
Nouvelles licences	250	20%
Renouvellement année précédente	875	70%
Renouvellement autres années	125	10%

	24/02/2021	Répartition en %	Comparaison avec l'année moyenne
Total Licences	722		-42%
Nouvelles licences	75	10%	-70%
Renouvellement année précédente	583	81%	-33%
Renouvellement autres années	64	11%	-49%

	2019	2020	24/02/2021
Nb de clubs ayant soumis au moins un bordereau	90	83	64

4) Lieux de réunion des clubs

La principale raison permettant d'expliquer que la campagne de licences 2021 ne puisse pas se dérouler normalement provient du fait que beaucoup de clubs ne peuvent plus se réunir dans leurs lieux habituels qui sont fermés. Le camembert ci-dessous présentant la répartition des lieux de réunions des clubs permet d'estimer qu'à l'heure actuelle au moins les 2/3 des lieux sont fermés.



5) Stage d'été – réflexions en cours

La question est posée de maintenir ou non le stage d'été 2021 à Mazières.

Pour mémoire le stage d'été 2020 ayant été annulé en raison des conditions sanitaires, les 19 328,99 € d'arrhes versées à l'époque ont été reconduites pour réserver le centre pour le stage d'été 2021.

Roland Carbonel, responsable de l'organisation du stage, fait un rapport sur la situation mais, en raison de problèmes de qualité de son discours, son discours est peu compréhensible.

Pour compenser cela, il a envoyé un rapport écrit le lendemain de la réunion (qui est donné en **Annexe A**) dont la conclusion principale est que la FFG a tout intérêt à maintenir sa réservation 2021 auprès du centre de Mazières.

En effet, les arrhes du stage sont bloquées à Mazières et engager de nouvelles arrhes sur un autre centre augmenterait notre risque financier dans cette période incertaine. Il y aurait peut-être une possibilité d'organisation à Piriac mais cela reste incertain. De plus nous souhaitons renouveler la formule du stage, revenir sur un projet organisé de façon minimaliste afin de minimiser nos risques financiers en 2021 n'est sans doute pas un bon calcul sur le moyen et long terme. Par ailleurs, Mazières étant un lieu privatisé (contrairement à Piriac), cela nous offre également plus de sécurité pour la gestion des contraintes Covid.

Suite à la discussion, il est demandé à Roland de recontacter Mazières avec l'objectif de lancer rapidement les inscriptions.

6) Tournoi de Paris en ligne

Ralf nous informe du fait que la communication pour le tournoi de Paris a été lancée ce jour. Le choix est de faire un tournoi sur OGS. Il est possible de s'inscrire dès aujourd'hui (frais de participation entre 8 et 12 € selon la date d'inscription). Il est prévu des prix pour les 5 premiers au classement + des prix pour les performances réalisées.

Des mesures antitrucage seront mises en œuvre en suivant les préconisations de l'EGF.

Une participation financière de la FFG pour des commentaires de parties sur Twitch est envisagée sur le budget événements en ligne. Elle sera étudiée quand nous aurons un budget plus précis.

Les organisateurs envisagent également d'inscrire le tournoi au Grand Prix européen.

Plus d'infos sur le tournoi ici : <https://tournoi-de-paris.jeudego.org/>

7) Projet de Congrès Européen en France (2023 ?)

Jean-Yves Papazoglou fait une présentation du projet d'organiser le Congrès Européen de Go de 2023 à l'ENAC (Ecole Nationale de l'Aviation Civile) située dans le cadre du campus universitaire de sciences de

Rangueil à Toulouse. Le bureau de élèves de l'ENAC est très actif et pourrait accompagner et aider à l'organisation. Parmi les détails à régler avant de proposer un projet à l'EGF il reste : le problème du logement et le problème du gardiennage de l'ENAC.

8) Diffusion des contenus FFG

Une question a été soulevée récemment : faut-il laisser libre d'accès les contenus FFG ou bien les réserver aux licenciés ?

Les contenus à destination des débutants ont vocation à rester en accès libre.

Chantal propose de laisser pour l'instant un maximum de contenus disponibles pour tous tant que le jeu en présentiel est toujours fortement réduit.

Cependant elle précise qu'il faut également étudier pour le futur la manière de réserver techniquement certains contenus/activités aux seuls licenciés.

9) Club internet SITS : suivi et orientation à définir

L'inauguration officielle du nouveau club en ligne « Stones In The Shell » a été faite sur Twitch vendredi 19 janvier à 20:30 en étant suivie par plus d'une cinquantaine de personnes.

Le club compte à ce jour 11 licenciés mais Luc précise qu'étant temporairement responsable licences du club il a reçu quelques heures avant la tenue de cette réunion une liste d'une vingtaine de licences à saisir. Cela portera d'ici peu le nombre de licenciés du club à une trentaine de personnes ce qui en fera un des plus gros clubs de la FFG.

A noter : le club SITS propose deux formules d'adhésion : " licence FFG" qui est la licence standard proposée à un membre et la formule "membre SITS" pour les gens qui sont déjà licenciés dans un autre club mais qui souhaiteraient avoir accès aux activités du club en ligne. En tout état de cause, tous les membres du SITS sont licenciés soit au SITS soit dans un autre club.

Les premiers cours en ligne animés par Mathieu Delli-Zotti ont démarré cette semaine et le premier cycle de parties de tournoi interne sur 3 semaines va démarrer la semaine prochaine.

Des joueurs du SITS + des joueurs d'autres clubs sympathisants du SITS ont formé un groupe de travail sur la problématique de l'antitriche pour les tournois en ligne et il est proposé que les membres de la commission compétition de la FFG se joignent à eux.

Certains membres du SITS souhaiteraient participer au championnat de France et ce, dès 2021. Il se pose donc la question de leur participation au championnat.

La réponse est simple : le SITS peut, tout comme les clubs physiques, organiser son tour club du championnat de France en ligne et celui-ci sera compté à l'échelle avec un coefficient 0,5 (voir en **Annexe B** le message du responsable compétition du 8 janvier dernier qui a été envoyé à tous les responsables de clubs et de ligues)

10) Date AG FFG 2021

Proposition de date faite en réunion : 17 avril

Note post-réunion : cette date ne pourra finalement pas être tenue et une autre date a été définie : le 26 juin.

ANNEXE A : rapport de Roland Carbonel sur la situation du centre de Mazieres

Rapport situation Mazieres

Bonjour à toutes et à tous suite à la réunion du Bureau du jeudi 26 février 2021, je tenais à expliciter plus «clairement» la situation dans laquelle nous sommes vis à vis du Domaine résidentiel de Mazieres.

L'annulation du Congrès national de GO en mai 2020 rentre dans le cadre des dispositions de [Ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020](#)

Cette annulation fait suite au courriel du Domaine résidentiel de Mazieres (*note du rédacteur du CR : ce sujet a déjà été évoqué en réunion de CA du 29 avril 2020 dont le CR se trouve sur le site FFG*).

L'ordonnance prévoit que le montant des arrhes déjà versées est transformé en **avoir valable pendant 18 mois**. Au terme de ces 18 mois, l'avoir devient remboursable s'il n'a pas été dépensé. L'avoir de la FFG deviendrait donc remboursable à partir de **décembre 2021**.

Je me dois de rappeler que Mazieres **nous a demandé de fixer de nouvelles dates dès le mois de mai**. Après approbation du bureau nous avons en juillet 2020 fixé de nouvelles dates pour l'édition 2021. Nous n'avons rien signé de contractuel, suite à ces échanges, mais nous avons réservé les dates.

Lors de la réunion du bureau du mercredi 22 juillet 2020.

J'ai informé le bureau de problèmes potentiels touchant le montant des pénalités en contexte Covid. Pour rappel nous nous sommes engagés pour 1400 nuitées toute nuitée manquante sera facturée 22,5 euros. Pour exemple un stage à 80 participants, montant des pénalités $(20 \times 14) \times 22,5 = 6300$ euros. Lors de cette réunion du Bureau nous avons évoqué les différentes positions s'offrant à nous : maintien du stage à Mazieres, annulation, remboursement et la recherche d'un nouveau site.

Suite à cette discussion le bureau m'a mandaté pour renégocier les pénalités avec Mazieres. La négociation va se solder par une impasse, le décret nous permet de bénéficier des tarifs du devis (tarifs 2018). Une renégociation nous amènerait à établir un nouveau devis sur les tarifs 2021, ce qui **coûterait plus cher que le montant des pénalités**

J'ai informé le bureau du résultat de la négociation le 27 août.

Le bureau n'a pas pris de nouvelles décisions concernant le maintien ou l'annulation du stage (remboursement des arrhes), la recherche d'un nouveau site.

Courant janvier j'ai contacté Chantal et nous avons alors envisagé au vu du contexte sanitaire la demande de remboursement et la recherche d'un nouveau site.

Après réflexions et prises de conseils, il est apparu que le remboursement pourrait être difficile à obtenir. Mazieres peut être en droit de considérer que **l'avoir** s'est transformé en **réservation**.

Néanmoins dans un contexte covid où la jauge d'accueil de Mazieres serait modifiée, il deviendra difficile pour Mazieres de justifier contractuellement de pénalités.

Comme nous payons la facture à terme, il nous sera éventuellement possible de renégocier à l'amiable le montant des pénalités.

Et éventuellement appliquer une augmentation des tarifs du stage de 5 pour cent ce qui représenterait 4 euros par nuitée, (soit pour un stage à 80 participants **4480 euros** (1120*4).

De plus après sondage auprès de différents centres de vacances, il apparaît difficile de trouver un lieu adapté privatisé dans le temps imparti. La plupart des centres sont actuellement fermés et privilégient les réservations individuelles.

Pour toutes ces raisons je pense que nous devrions maintenir le partenariat avec Mazieres cela devrait éviter tout contentieux ou frais inhérents à une nouvelle prospection et réservation (dépôt de nouvelles arrhes,).

De plus, cela nous donne un horizon de sortie de crise, et nous permet de proposer rapidement un stage à nos adhérents.

Amicalement,

Roland

ANNEXE B : Message envoyé aux clubs et aux ligues par le responsable compétition au sujet de compétitions en ligne.

Sujet :Compétitions en ligne et championnats de club/ligue

Date :Fri, 8 Jan 2021 15:33:10 +0100

De :Fabien Lips

Bonjour tout le monde,

Voici un petit mail pour résumer la position de la FFG sur la comptabilisation à l'échelle FFG des tournois en ligne. Cette position est la position actuelle, mais elle pourra être amenée à évoluer, par exemple en fonction de la situation sanitaire ou de discussions en CA faisant suite aux retours de licenciés.

- Les tournois internes des clubs (disputés entre personnes se connaissant et connaissant leur niveau respectif) ont été autorisés à se tenir en ligne pendant toute la durée des restrictions sanitaires. Ils sont comptabilisés à l'échelle avec un coefficient de 50%.
- Toutes les autres compétitions en ligne doivent obligatoirement faire l'objet d'une demande d'agrément préalable auprès du bureau de la FFG. Le coefficient de prise en compte à l'échelle est décidé au cas par cas, mais la valeur de 25% est la norme de référence (par exemple pour la Corona Cup ou le prochain tournoi d'Orsay).
- Certaines compétitions organisées directement par la FFG peuvent exceptionnellement se voir accorder une prise en compte à l'échelle à 100%. Cela a par exemple été le cas cette année pour les championnats de France jeunes, féminin, open et amateur (petit aparté : pour l'échelle EGF, ces tournois ont été pris en compte à 25%, comme tous les tournois internet à l'exception de la Corona Cup).

Ce résumé étant fait, voici les dernières décisions sur les championnats de club et de ligue.

- Les championnats de club pourront exceptionnellement avoir lieu cette année jusqu'à fin avril (au lieu de fin février d'après le règlement). On peut espérer qu'ils puissent avoir lieu en présentiel, mais les clubs qui le souhaitent peuvent décider de les organiser en ligne (avec dans ce cas un coefficient de 50%).
- Les championnats de ligue pourront exceptionnellement avoir lieu cette année jusqu'à fin juin (au lieu de fin avril d'après le règlement). Bien que cela puisse évoluer, leur tenue en ligne n'est pour l'instant pas autorisée.

Cordialement,

Fabien Lips, responsable compétitions et membre du bureau de la FFG